

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Marie-Odile FAURE, Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT,

Etaient Excusés : François BRUN, Christian TORNATO.

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Dossier Auberge

Le maire fait part à son conseil du courrier de Mandatum concernant la SAS La table de Vallès qui a exploité l'auberge pendant la période de février 2014 à septembre 2015. Afin de régulariser la situation, le maire demande l'accord à son conseil de nommer un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Le conseil nomme Maître SCHOTT du Puy en Velay.

Questions diverses :

- Courrier des collèges de Saint Julien Chapeuil où 3 enfants de la commune sont scolarisés et sont susceptibles de participer soit à un séjour linguistique en Espagne soit à une classe découverte. Aussi ces établissements sollicitent la commune pour une aide financière afin de réduire le coût restant à la charge des familles.

Le conseil donne son accord d'allouer la somme de 100 € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le maire, M. DEVIDAL Joël

